

septembre  
2017

**S** Lille

**snes**

**F.S.U.**

Syndicat  
National  
des Enseignements  
de Second degré

Section académique de Lille  
209 rue Nationale, 59000 Lille - tél 03 20 06 77 41  
s3lil@snes.edu - www.lille.snes.edu

**BULLETIN  
DE RENTRÉE  
SPÉCIAL LYCÉE**

**SYNDIQUEZ-VOUS  
au SNES-FSU!**



**snes**

**Le SNES-FSU :  
la voix de  
la profession**

**F.S.U.**

# PPCR : ce qui a changé, ce qui va changer pour nos salaires et nos carrières

Le PPCR<sup>1</sup> est mis en place depuis 2017. Il se traduit par une revalorisation – certes insuffisante – du point d'indice, par une nouvelle façon d'évaluer les personnels et par une modification de l'organisation de la carrière.

Si la nouvelle majorité affirme ne pas vouloir remettre en cause le dispositif PPCR, le SNES et les autres syndicats de la FSU feront preuve de la plus grande vigilance quant au respect du calendrier d'application décidé avant les élections.

## ÉVALUATION

- Des « rendez-vous de carrière » avant le 7<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup> échelon et la hors-classe comprenant une inspection et un entretien avec l'IPR puis avec le chef d'établissement. Les collègues seront avertis en juillet via leur boîte académique puis un mois avant la date du rdv.
- **Plus de notes** mais une grille d'évaluation (qu'il nous faudra faire évoluer !)
- Une nouveauté dont il faudra se saisir : le collègue pourra formuler des remarques sur le compte-rendu du rendez-vous de carrière, puis **faire appel de l'appréciation** finale du recteur devant la CAPA ou la CAPN.

## SALAIRES

- **Deux augmentations du point d'indice** (2 fois + 0,6 %) en 2016 et 2017.
- **Attribution de points d'indice supplémentaires** à différents échelons aux 1<sup>er</sup> janvier 2017, 2018 et 2019.
- **Transfert progressif des indemnités dans le salaire** sous forme de points d'indices qui compteront donc désormais pour la retraite.

## CARRIÈRE

- **Reclassement de tous les titulaires au 01/09/2017** avec conservation de l'ancienneté acquise (attention : suite à la création d'un 8<sup>e</sup> échelon, renumérotation de l'échelon pour les hors-classes).
- **Avancement de tous au même rythme**, équivalent au « choix » actuel. Sauf au passage aux 7<sup>e</sup> puis 9<sup>e</sup> échelon, où 30 % des collègues pourront avoir une « accélération » d'un an. En 2017-2018 uniquement, cette « accélération » s'appuiera sur les notes (au 31/08/2017).
- Le SNES-FSU a obtenu un acquis majeur : « tous les personnels parcourront une carrière normale sur au moins 2 grades ». Chacun doit donc avoir accès à la hors-classe.
- **Création de la « classe exceptionnelle »** pour les collègues au dernier échelon de la hors-classe (20 % du contingent annuel de promotions), mais aussi pour certains collègues au 3<sup>e</sup> échelon de la nouvelle hors-classe ayant par exemple exercé 8 ans en éducation prioritaire.

→ **Des perspectives de revalorisation plus qu'intéressantes, mais trop restreintes... pour l'instant !**

## LES QUESTIONS QUI RESTENT EN SUSPENS

- *En l'absence de notes chiffrées, sur quels critères seront départagés les collègues qui pourront bénéficier d'une « accélération » de carrière d'un an aux 7<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> échelons ?*
- *Quelle garantie statutaire d'un accès à la hors-classe pour tous ?*
- *Quelles modalités faudra-t-il remplir pour accéder à la classe exceptionnelle ?*
- *Qui aura en charge « l'accompagnement personnalisé » qui doit suivre l'évaluation et quelles en seront les incidences ?*

## CE QUE DEMANDE LE SNES-FSU

- Favorable à un avancement unique, au même rythme pour tous, le SNES-FSU demande le « **grand choix** » pour **tous**, parce que la valeur professionnelle doit être reconnue autrement que par la carotte salariale. Cela permettrait de rattraper la perte de pouvoir d'achat entamée dès les années 1980, aggravée par le gel du point d'indice des six dernières années, et par le « regel » annoncé, ce que dénonce le SNES-FSU : depuis 2000 en effet, tous les enseignants ont perdu l'équivalent de 2 mois de salaire en pouvoir d'achat.
- **Tous les personnels doivent accéder à la hors-classe.** Il faut élargir et rendre transparents les critères d'accès à la **classe exceptionnelle qui doit devenir le débouché de carrière pour tous.**
- Les inspections doivent redevenir **les visites conseils qu'elles n'auraient jamais dû cesser d'être**, et permettre des relations de confiance entre partenaires du monde éducatif.

« **Carrières - PPCR : évolution ou révolution ?** » :  
le SNES-FSU vous invite à un **stage le lundi 16 octobre 2017.**

<sup>1</sup> protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations

# Donnons de la voix pour défendre un lycée exigeant et émancipateur !

La réforme de 2010 a profondément dégradé le travail en LEGT, et n'a pas été remise en cause par la suite. Les conditions de travail se sont détériorées. Le quinquennat à venir s'annonce encore plus alarmant. Il nécessitera une vigilance et des actions rapides et collectives.

## Les effets des politiques récentes

### Conditions de travail : combattre la dégradation !

Les classes surchargées deviennent la « norme » : les créations de postes n'ont pas été à la hauteur de la hausse démographique.

Les missions se multiplient, la charge de travail s'alourdit, mais notre expertise pédagogique est souvent niée et l'apport des disciplines scolaires est dénigré.

## Ce que le SNES-FSU défend

La **baisse des effectifs par classe** doit être une priorité : il faut un vrai plan de création de postes !

Le SNES-FSU est très attaché au rôle des disciplines scolaires dans la structuration du 2<sup>nd</sup> degré, et combat les mesures qui affaiblissent leur place et réduisent les horaires des matières. Il défend, dans le même temps, la **liberté pédagogique des enseignants**, contre les pressions diverses des hiérarchies locales.

### Baccalauréat et orientation : défendre les examens terminaux et nationaux !

Les différentes formes de contrôle local (ECA, CCF) dénaturent le bac et provoquent désarroi et épuisement chez les collègues.

Les IPR font pression sur les examinateurs pour que soient augmentées les notes au bac.

Entre un dispositif APB opaque et l'insuffisance de moyens dans l'enseignement supérieur, les poursuites d'études sont de plus en plus chaotiques.

Le ministère annonce une réforme du baccalauréat : quatre épreuves (lesquelles ?) ; contrôle continu croissant... et une nouvelle réforme du lycée à venir ?

Les conditions de passage des épreuves orales et de correction des copies (délais, nombre d'examineurs et de candidats, nombre de copies) doivent être améliorées.

Pour le SNES-FSU, le baccalauréat doit rester fondé sur des **épreuves nationales, terminales, anonymes, et rémunérées** ! C'est à ces conditions qu'il restera le premier grade universitaire, donnant accès aux études supérieures.

Le SNES-FSU exige une plus grande transparence d'APB, et **l'ouverture de places suffisantes dans toutes les sections post-bac** en tension ou en réforme : la sélection rampante à l'université n'est pas acceptable !

### Contre l'autonomie des lycées : rétablir un cadre national !

La réforme de 2010 a supprimé le cadrage national des horaires dédoublés. Cette déréglementation accentue les inégalités entre élèves et établissements. Elle met les disciplines et les enseignants en concurrence, sans permettre pour autant une meilleure réussite des élèves.

Cette autonomie locale se traduit par une pression croissante des chefs d'établissement, à l'aide des Conseils pédagogiques, sur les contenus et l'emploi des heures dédoublées (demande de « projets » et chantages divers...). L'autonomie des établissements est une manière de renvoyer au local la gestion de la pénurie des moyens alloués.

Nous demandons le respect des Obligations Réglementaires de Services de 2014, ainsi que le **rétablissement de grilles horaires nationales et disciplinaires** pour les TP, TD et dédoublés. C'est la condition pour assurer l'égalité de traitement de tous les élèves sur l'ensemble du territoire et empêcher la mise en concurrence entre les établissements et entre les personnels.

Contre une « autonomie » synonyme de pouvoir accru pour les chefs d'établissement, le SNES-FSU défend la liberté pédagogique individuelle de chaque enseignant. Il est également attaché à la liberté pédagogique collective des équipes enseignantes, qui doivent pouvoir réfléchir et agir ensemble à l'abri de toute pression hiérarchique.

En cette rentrée difficile dans de nombreux lycées, le SNES-FSU s'engage à **vous informer** par ses publications et son réseau de militants locaux, à **vous former** grâce aux stages locaux et académiques, ainsi qu'à toujours **porter la voix de la profession** dans toutes les instances académiques, régionales, et nationales où se jouera l'avenir des enseignants et du métier.

## Pourquoi se syndiquer ?

- En cas de problème individuel urgent, d'information importante sur la situation personnelle, pouvant nécessiter la contestation d'une décision administrative, le SNES-FSU peut prévenir rapidement ses adhérent-e-s, car il dispose de leurs coordonnées, et seulement des leurs.
- Le SNES-FSU ne peut agir et défendre les personnels que s'il en a les moyens matériels (les adhésions assurent plus de 95 % de nos ressources) : sans adhérent-e-s, sans cotisations, l'outil collectif ne peut exister !
- Adhérer, c'est renforcer la légitimité de notre syndicat, qui repose sur la confiance que lui font les personnels. C'est donc être plus fort individuellement et collectivement. C'est disposer des outils collectifs pour prendre la défense des collègues et de nos métiers, ensemble, lorsque c'est nécessaire.

**Le syndicat n'existe que par la participation et l'action des syndiqué-e-s.  
Il ne peut agir que parce que les syndiqué-e-s le font exister au quotidien !**

## Comment se syndiquer ?

Vous pouvez donner le bulletin d'adhésion (téléchargeable sur le site) au trésorier du SNES-FSU de votre établissement ou le renvoyer directement au SNES-FSU.

Vous pouvez aussi vous syndiquer en ligne, de préférence par CB pour une adhésion immédiate.

## Contactez le SNES-FSU

Permanences au local, 209 rue Nationale à Lille, tous les jours de 14h30 à 17h30 (sauf le lundi, jour de la réunion hebdomadaire des militants)  
Téléphone : 03 20 06 77 41 • Fax : 03 20 06 77 49 - Courriel : [s3lil@snés.edu](mailto:s3lil@snés.edu) • Site : [www.lille.snés.edu](http://www.lille.snés.edu)

## Permanences particulières

Les permanences sont « généralistes » et peuvent traiter la plupart des situations, mais vous pouvez rencontrer les responsables de votre catégorie et d'un secteur précis aux jours suivants, selon les horaires de la permanence :

Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
- Emploi* - carrières - Éducation prioritaire - SEGPA - CPE - CHSCT	- CPE - Emploi* - carrières - Stagiaires - CHSCT	- Emploi* - carrières - CPE - Futur-e-s retraité-e-s	- Non-titulaires - Emploi* - carrières - TZR

\* Mutations, hors-classe, etc.

- Assistant-e-s d'Éducation, PsyEN : prendre contact avec nous

## Des militants qui sont avant tout vos collègues

Les syndicats reçoivent des décharges pour exercer leur activité syndicale, en fonction de leurs résultats aux élections professionnelles.

Contrairement à d'autres organisations qui font le choix d'avoir des responsables entièrement déchargés de cours,

**tous les militants du SNES-FSU continuent d'exercer dans leur établissement** : dans l'académie, 40 camarades bénéficient ainsi d'une décharge n'excédant pas le mi-temps et représentant en moyenne 2 à 4 h. Les responsables syndicaux sont des collègues en activité : les permanences sont donc fermées pendant une partie des vacances (contact par courriel possible).

## Calendrier prévisionnel des stages syndicaux académiques - 1<sup>er</sup> trimestre 2017-2018

- Stage *prof documentaliste - nouvelle circulaire* : à la rentrée
- Stage *néo retraités* : jeudi 12 octobre de 14 à 17h au S3
- Stage *collège : bilan de rentrée, assouplissement Blanquer*
- Stage « *autonomie, liberté ... égalité ?* »
- Stage *retraites (actifs et retraités)* : novembre-décembre
- Conseil Syndical *CPE* : 19 septembre
- Stage *carrières - PPCR : évolution ou révolution ?* lundi 16 octobre
- Stage *Éducation prioritaire*
- Stage *CPE* : en novembre  
+ des stages de proximité sur des thématiques précises